

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 29.10.91.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 30.04.93 Bulletin 93/17.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société dite: SIGNATOP INTERNATIONAL (Société Anonyme) — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : *Patricola Amédée et Grehan Fabrice.*

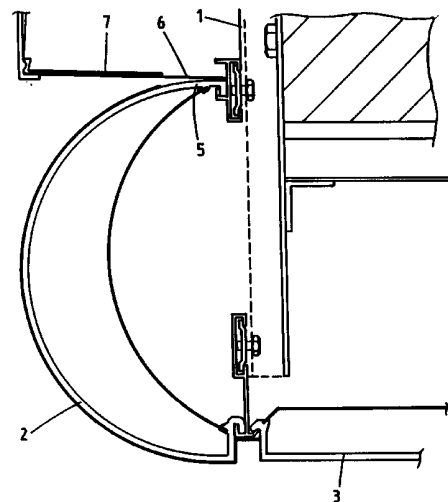
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : *Cabinet Flechner.*

⑤4 **Bandeau de signalisation à intensité lumineuse en dégradé.**

⑤7 L'invention concerne un bandeau de signalisation. La source lumineuse est disposée à l'extérieur du profilé (2) et celui-ci comporte, sur le trajet de la lumière émise par la source lumineuse (4), une partie (5) transparente à la lumière.

Application notamment aux bandeaux pour auvent.



Bandeau de signalisation à intensité lumineuse en dégradé

La présente invention est relative aux bandeaux de signalisation qui se montent sur des façades de bâtiments ou sur des auvents.

5 On souhaite parfois obtenir un effet d'intensité lumineuse en dégradé, notamment à la partie inférieure d'un bandeau de ce genre. De nuit, le bandeau apparaît ainsi dans tout son volume et non pas sous la forme d'une source lumineuse de forme mal définie. On peut, à cet effet, loger
10 une source lumineuse à l'intérieur d'un profilé formant diffuseur et jouer sur l'opacité variable de ce diffuseur. Mais cette solution est d'un entretien coûteux et est peu fiable dans le temps, parce que l'opacité des diverses parties du diffuseur varie différemment en fonction du temps.

15 La demanderesse a songé à éclairer par le dessus un diffuseur constitué d'un profilé de section transversale cylindrique. Mais cette solution n'est pas satisfaisante, car le bas du diffuseur n'est pratiquement plus lumineux.

L'invention pallie cet inconvénient par un bandeau
20 de signalisation constitué d'une source lumineuse et d'un profilé de section transversale à convexité tournée vers l'extérieur et en un matériau diffusant la lumière, caractérisé en ce que la source lumineuse est à l'extérieur du profilé et celui-ci comporte, sur le trajet de la lumière
25 émise par la source lumineuse, une partie transparente à la lumière.

On obtient ainsi un effet de dégradé, la moitié dubandeau se trouvant du côté de la partie transparente à la lumière, lorsque celle-ci est prévue le long d'un bord du profilé, étant davantage éclairée que l'autre qui est
5 néanmoins lumineuse, en raison de la lumière qui pénètre par ladite partie à l'intérieur du profilé et qui en ressort par le reste du profilé.

De préférence, la partie du profilé transparente à la lumière en représente du dixième au cinquième environ.
10 Lorsque le profilé a une section droite hémi-circulaire, la partie transparente à la lumière en représente un arc ayant un angle au centre de 20 à 30°. Par profilé à la section transversale et à convexité tournée vers l'extérieur, on entend non seulement des profilés vraiment convexes tels que
15 des profilés à section droite circulaire, elliptique ou autre, mais également un profilé à section triangulaire à pointe tournée vers l'extérieur, et également des profilés comportant certaines parties concaves, mais dont l'enveloppe est convexe.

20 Suivant un mode de réalisation particulièrement apprécié, le profilé est en un matériau diffusant la lumière d'un domaine de longueur d'onde donné et transparent à la lumière d'un autre domaine de longueur d'onde et la partie du profilé qui est transparente est transparente à la fois à la
25 lumière du domaine de longueur d'onde donné et à celle de l'autre domaine de longueur d'onde. Dans ce cas, il est préférable également de prévoir un premier filtre transparent à de la lumière du domaine donné de longueur d'onde et diffusant la lumière de l'autre domaine de longueur d'onde,
30 interposé entre la source lumineuse et ladite partie transparente du profilé, et un second filtre plus efficace que le premier, ce qui signifie plus transparent à la lumière du domaine donné de longueur d'onde et moins diffusant à la lumière de l'autre domaine de longueur d'onde interposé,
35 entre la source lumineuse et le reste du profilé.

Aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un bandeau suivant l'invention; et

- la figure 2 est une vue en coupe d'une partie de
5 ce bandeau.

Le bandeau de signalisation représenté comporte une structure porteuse 1 accrochée à la rive d'un auvent et prolongée vers le bas d'un profilé 2 en poly(méthacrylate de méthyle), de forme héli-cylindrique, tournant sa concavité
10 vers l'extérieur, le profilé 2 étant complété vers le bas par une pièce d'accrochage 3 à la sous-face, non représentée, d'un auvent. La structure 1 porte un tube lumineux 4. Ce tube lumineux 4 est disposé à l'extérieur du profilé 2. Si l'on complétait le cercle du demi-cercle constituant la section
15 transversale du profilé 2, le tube 4 en serait à l'extérieur.

En regard du tube 4, le profilé 2 comporte une partie marginale 5 transparente, y compris à la lumière rouge, alors que le reste du profilé 2 est en poly(méthacrylate de méthyle) teinté de rouge dans la masse,
20 en sorte qu'il diffuse la lumière rouge, mais transparent à la lumière d'un autre domaine de longueur d'onde, par exemple bleu ou jaune. L'angle au centre de la partie 5 est de 20°. Un premier filtre 6 à une couche, transparent à la lumière rouge et diffusant la lumière d'un autre domaine de longueur
25 d'onde, est interposé entre le tube 4 et la partie 5 du profilé. Un second filtre 7 à deux couches de rouge et donc plus efficace que le premier filtre 6, bien que de même nature, est interposé entre le tube 4 et la partie 5 du profilé.

REVENDEICATIONS

1. Bandeau de signalisation, constitué d'une source lumineuse (4) et d'un profilé (2) de section transversale à convexité, tournée vers l'extérieur et en un matériau
5 diffusant la lumière, caractérisé en ce que la source lumineuse (4) est à l'extérieur du profilé (2) et celui-ci comporte, sur le trajet de la lumière émise par la source lumineuse (4), une partie (5) transparente à la lumière.

2. Bandeau suivant la revendication 1, caractérisé
10 en ce que la partie (5) du profilé transparente à la lumière en représente du dixième au cinquième.

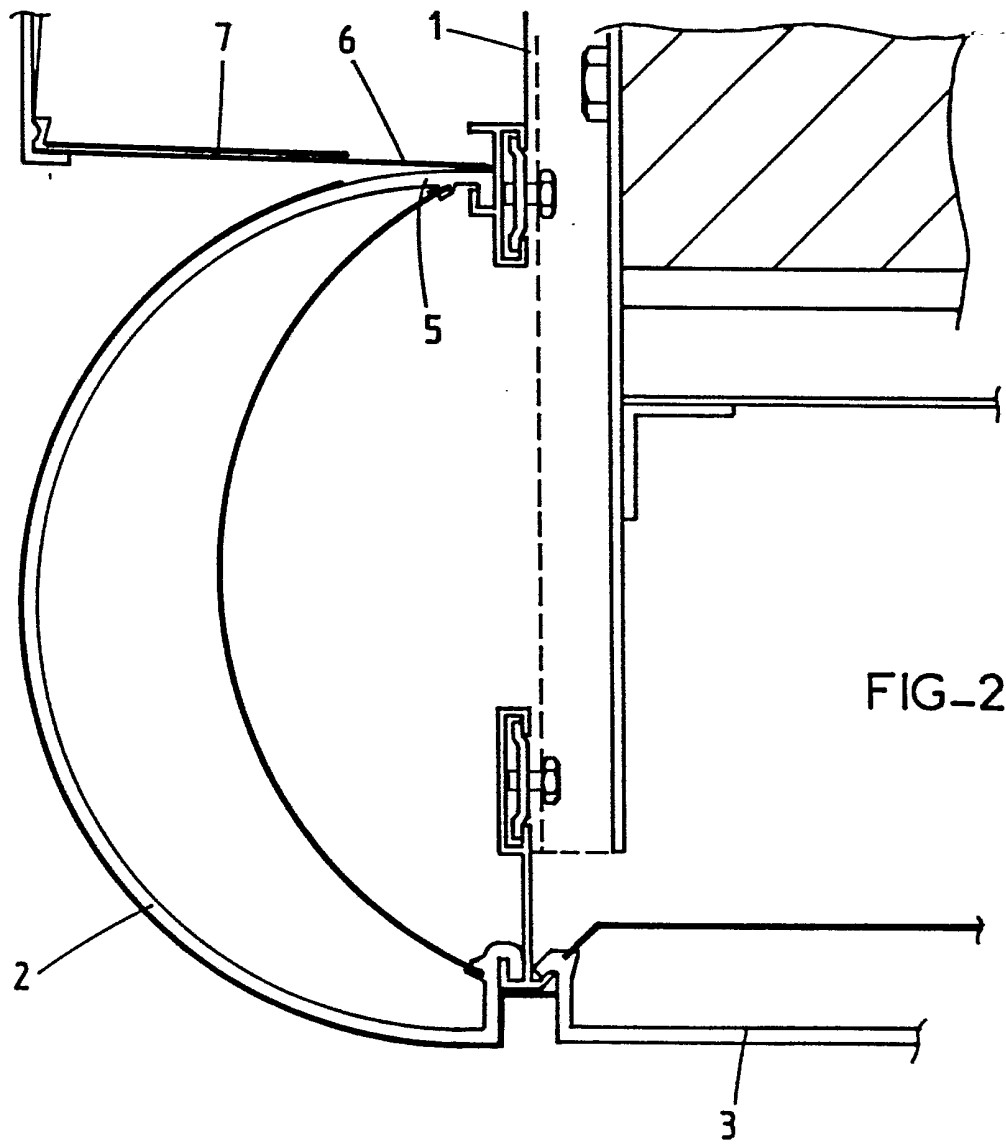
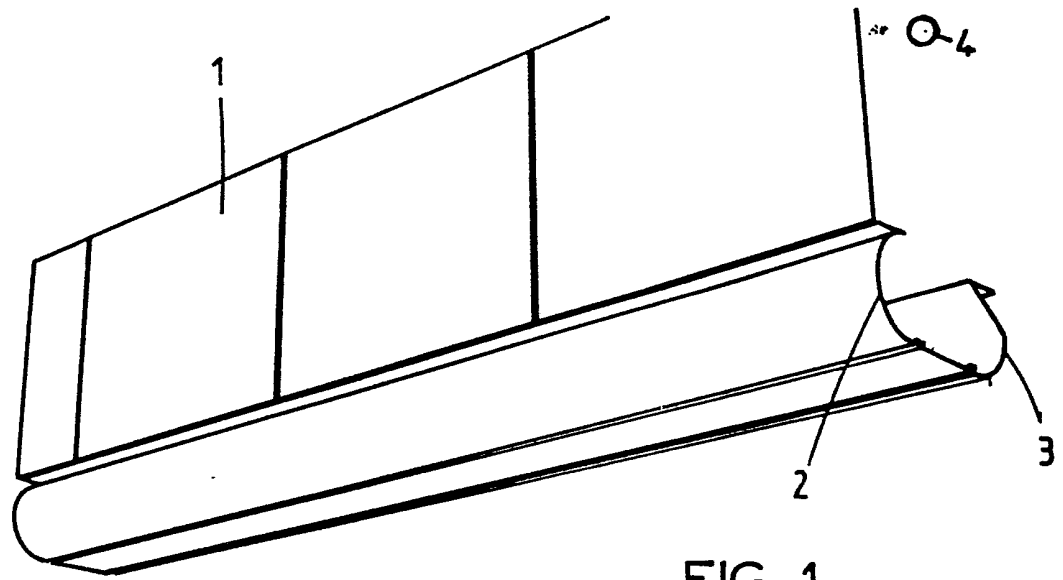
3. Bandeau suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le profilé (2) a une section droite hémicirculaire et la partie (5) transparente à la lumière en
15 représente un arc ayant un angle au centre de 20 à 30°.

4. Bandeau suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la partie (5) transparente à la lumière est prévue le long d'un bord du profilé (2).

5. Bandeau suivant l'une des revendications 1 à 4,
20 caractérisé en ce que le profilé (2) est en un matériau diffusant la lumière d'un domaine de longueur d'onde donné et transparente à la lumière d'un autre domaine de longueur d'onde et la partie (5) du profilé qui est transparente, est
25 transparente à la fois à la lumière du domaine de longueur d'onde donné et à celle de l'autre domaine de longueur d'onde.

6. Bandeau suivant la revendication 5, caractérisé par un premier filtre (6) transparent à de la lumière du domaine donné de longueur d'onde et diffusant la lumière de l'autre domaine de longueur d'onde, interposé entre la source lumineuse (4) et ladite partie (5) du profilé.

7. Bandeau suivant la revendication 6, caractérisé par un second filtre (7) de même nature que le premier (6), mais plus efficace que celui-ci, interposé entre la source lumineuse (4) et le reste du profilé (2).



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9113322
FA 463178

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US-A-3 209 137 (STAHLHUT) * colonne 2, ligne 34 - ligne 42 * * colonne 2, ligne 58 - ligne 64; figures 1-6 * ---	1
A	US-A-2 710 335 (WONG) * colonne 3, ligne 69 - ligne 75; figures 1,2,10,11 * ---	1
A	US-A-1 329 147 (STRAUSS) * revendication 2; figures 1-3,11-13 * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		F21V F21P F21S
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
01 JUILLET 1992		MARTIN C. P. A.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)